

655 - Contrats Départementaux

**Contrats départementaux - Fonds d'attractivité
- Extension du bâtiment des compagnons du
Devoir et création d'un lieu d'orientation,
de valorisation des métiers et d'un
nouveau centre de formation des apprentis**

Rapport n° CD/2019/022

Service Chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, le 11 décembre 2017.

Le projet de développement des Compagnons du Devoir à Strasbourg, co-construit avec le Département, la Région, la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole, les branches professionnelles du bâtiment et les Fédérations du bâtiment, s'inscrit dans l'enjeu prioritaire suivant :

« Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes » avec pour objectif opérationnel de « Promouvoir l'excellence intellectuelle et l'excellence manuelle ».

Le présent rapport propose à l'Assemblée départementale de décider de soutenir le projet de développement des Compagnons du Devoir à Strasbourg et d'attribuer à l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France une contribution financière du Département, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour leur projet de modernisation des sites accueillant les Compagnons du Devoir à Strasbourg ainsi que d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'association précitée, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole et la convention financière qui en découle.

La volonté de l'Exécutif du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies...) et territoires d'avenir pour les habitants. L'enjeu commun

est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Le projet de développement des Compagnons du devoir à Strasbourg, co-construit avec le Département, la Région, la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole ; les branches professionnelles du bâtiment et les Fédérations du bâtiment s'inscrit dans l'enjeu prioritaire suivant :

« Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes » avec pour objectif opérationnel « Promouvoir l'excellence intellectuelle l'excellence manuelle ».

CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

Contexte :

Les compagnons du Devoir et du tour de France sont localisés sur deux sites à Strasbourg :

* Au 23 rue de Wasselonne, en qualité de propriétaire. Ces locaux hébergent les ateliers des compagnons ;

* Au 2 rue de Wasselonne, en bail emphytéotique, propriété du Département du Bas-Rhin. Ce bâtiment abrite des logements, la restauration et les ateliers boulangerie/pâtisserie, des salles de cours et des bureaux administratifs.

Le premier bâtiment est vétuste, peu accessible et peu opérant.

Le projet est de moderniser les sites des Compagnons du Devoir en constituant un pôle de formation performant et exemplaire à l'échelle du Grand Est.

Enjeux du projet :

Pour répondre aux défis majeurs de notre société concernant l'orientation des jeunes, la promotion des métiers manuels et la valorisation des voies d'excellence, les Compagnons du Devoir et du Tour de France en Alsace portent un projet de développement qui a pour ambition :

- de mieux faire connaître les secteurs et les métiers qui relèvent de l'intelligence des mains qui contribue au rayonnement du patrimoine français ;
- permettre aux jeunes de construire activement leur orientation afin qu'elle soit un choix et non un parcours par défaut ;
- de préparer les hommes et femmes de métiers « agiles » aux enjeux du développement durable et du numérique dès l'apprentissage ;
- de mettre en place une pédagogie innovante autour du numérique facilitant le maillage territorial et l'accès à la formation pour tous ;
- d'augmenter les capacités de formation et d'hébergement en Alsace.

Ce projet de développement nécessite pour les Compagnons du devoir et du Tour de France de construire deux nouveaux bâtiments comme suit :

- Le projet d'un lieu d'orientation, de valorisation, de pédagogie et Centre de formation des apprentis, Route des Romains à Strasbourg.

L'objectif des Compagnons du Devoir et du Tour de France en Alsace est de construire d'une part un lieu favorisant l'orientation des jeunes, la valorisation de l'intelligence des mains et l'expérimentation de pédagogies nouvelles et d'autre part un nouveau centre de formation moderne pour les apprentis, situé Route des Romains à Strasbourg, épiceutre du futur Centre de Formation des Apprentis régional en remplacement de celui existant.

Ce lieu doit également proposer une solution innovante en termes de traitement de l'air.

Celui-ci permettra d'accueillir dans les meilleures conditions :

Les jeunes, (collégiens, lycéens, jeunes de l'aide sociale à l'enfance...), des allocataires du RSA, des demandeurs d'emploi, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle des Compagnons du Devoir et du Tour de France mais aussi de nombreux partenaires (salles de réunion, fab'lab...).

Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage des Compagnons du Devoir et du Tour de France, permettra aussi de relever deux défis majeurs : d'une part attirer la génération C (Connexion, Communication, Créativité et Collaboration) vers une nouvelle version de l'apprentissage et du monde entrepreneurial et d'autre part intégrer les mutations liées au numérique et aux enjeux du développement durable dans l'offre de formation.

- Le projet d'extension du bâtiment situé au 2 rue de Wasselonne.

Le projet global de développement des Compagnons du devoir et du Tour de France ci-dessus est également étroitement lié à l'extension du bâtiment existant permettant la création d'environ 100 places d'hébergement complémentaires au 2 rue de Wasselonne à Strasbourg destiné à accueillir les apprentis Compagnons durant leur formation et/ou tour de France.

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France assureront également la maîtrise d'ouvrage de ce projet mais confieront sa réalisation à un bailleur social, CDC Habitat.

Les engagements du porteur de projet à l'égard du Département du Bas-Rhin

Les partenaires signataires du projet de convention ci-joint conviennent que le porteur de projet soit l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France.

Dans le cadre de ce projet, l'association s'engage avec le Département dans les champs suivants :

a) Dans le champ de l'insertion :

Il est ici question de plusieurs publics : les allocataires du RSA, les jeunes adultes ou les services civiques :

- mettre en place des modules (sessions ad hoc) pour évaluer les publics cibles ci-dessus en milieu de travail ainsi que leur motivation à s'inscrire dans la

voie professionnelle (attire pour un métier ou une filière, cohérence du projet professionnel) ;

- développer une « pré-qualification » pour assurer la reconnaissance des habiletés acquises en-dehors du système éducatif (intelligence des mains, métiers manuels) ;
- valoriser et faire connaître la réalité et l'attractivité des métiers (mise en place d'un « prépa-apprentissage ») ;
- prévoir des clauses d'insertion dans les marchés de travaux ;
- en fonction des opportunités du marché mettre en place des actions sur l'apprentissage transfrontalier (compte tenu de leur parcours d'un an à faire en Europe et plus loin) : montrer aux jeunes collégiens que la langue n'est pas une barrière insurmontable et valoriser les opportunités à l'international.

b) Dans le champ éducatif :

Faire connaître et valoriser

Pour les collégiens :

- Organiser des actions et/ou expositions sur les métiers à l'Hôtel du Département pour permettre la sensibilisation des collégiens aux métiers d'excellence proposés par les Compagnons des devoirs ;
- Contribuer aux actions en faveur de l'orientation professionnelle des collégiens en leur proposant des accueils sur le site des Compagnons du Devoir pour valoriser les métiers et présenter leur créativité et leur autonomie ;
- S'associer aux initiatives citoyennes dans les collèges : des compagnons viendraient rejoindre des équipes de collégiens pour montrer leur savoir-faire (séances d'information et/ou de démonstration lorsque c'est possible) ;
- Proposer une offre de stage aux collégiens en s'appuyant sur les partenaires des Compagnons du Devoir ;
- Organiser avec les partenaires des actions pour valoriser la filière et les valeurs des Compagnons du Devoir ;
- Mettre en place des actions de valorisation des métiers en tenant compte des préoccupations d'égalité des sexes et des situations de handicap selon les contraintes des métiers des Compagnons du Devoir ;
- Les Compagnons du Devoir proposent d'intégrer les démarches PEPS (projet éducatif partagé et solidaire) là où elles se mettent en place, à l'instar de ce que fait l'association « L'outil en main ».

Pour les jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), une action spécifique sera réalisée :

- Développer des accueils sur le site des Compagnons du Devoir pour valoriser les métiers auprès des jeunes confiés au Président du Conseil Départemental au titre de l'aide sociale à l'enfance afin de présenter la créativité et l'autonomie de ces métiers ;
- Sur le volet de proposition de stages de découverte des métiers, permettre aux jeunes de l'ASE d'accompagner un compagnon dans son activité (stage de 3ème ou stage de découverte) ;
- Promouvoir la formation des Compagnons du Devoir auprès des jeunes dans le cadre de leur projet de scolarité, et accorder une attention particulière pour les jeunes de l'ASE qui seraient candidats à l'admission.

Innovover

- Contribuer à l'organisation des filières d'excellence dans des collèges en partenariat avec les Compagnons du Devoir (par exemple projet sur les métiers d'art au collège de Marlenheim) ;

- Contribuer à la création d'un événement unique réunissant différents partenaires autour des enjeux du développement durable et du numérique dès l'apprentissage (Partenaires : CD67, ADIRA, branches professionnelles, entreprises...)

Mobiliser

- Sensibiliser les enseignants des collèges et les futurs employeurs, au recrutement des apprentis afin de casser l'image parfois négative de l'apprentissage. Les Compagnons du Devoir mobilisent leur réseau et celui mis à disposition par l'ADIRA, les branches professionnelles, ou le service du développement et l'artisanat local de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

c) Par ailleurs

- Permettre l'utilisation à titre gratuit des salles (conférence, réunion, fab/lab...) du nouveau Bâtiment Route des romains aux services du Département (sous réserve de disponibilité)

Il est proposé à l'Assemblée Plénière de décider d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 1 200 000 €.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	38 534 608,00 €	1 200 000,00 €

La Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le 27 mai 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission Territoriale de l'Eurométropole du 27 mai 2019, le Conseil Départemental du Bas-Rhin :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de développement des Compagnons du devoir de Strasbourg ;

- décide d'attribuer une subvention d'investissement de 1 200 000 € à l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France pour leur projet de création d'un bâtiment destiné à l'hébergement social des apprentis compagnons, 2 rue de Wasselonne à Strasbourg, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise son président à signer les deux conventions précitées.

Strasbourg, le 12/06/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY